

**COORDONNÉES**

**Siège social :**  
1 rue François Prat -86000 POITIERS  
**Accueil :**  
Tél. : 05.49.61.17.35  
Fax : 05.49.61.66.51  
**Site et E-mail :**  
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>  
Email : [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr)  
**Horaires d'ouverture :**  
Lundi 9h30 – 17h30  
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

**AGENDA DE LA SEMAINE**



**SOMMAIRE**

Partenaire ..... p. 2  
Avis aux clubs ..... p. 3  
Avis aux arbitres ..... p. 12  
PV Comité de Direction ..... p. 13  
PV Commission Ethique ..... p. 22  
PV Commission Arbitrage ..... p. 24

**PARTENAIRE DE LA SEMAINE**



JEAN-MICHEL MINGOT  
7 PLACE DE LA MAIRIE  
86410 VERRIÈRES  
05.49.42.71.56

**INFORMATIONS ENGAGEMENTS**

ENGAGEMENTS DÉPARTEMENTAUX 2023/2024 :

**TOUTES LES INFORMATIONS CONCERNANT LES ENGAGEMENTS  
POUR LES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX SONT  
DISPONIBLES PAGE 3**

ENGAGEMENTS COUPE GAMBARDELLA 2023/2024 :

**VOUS POUVEZ VOUS ENGAGER JUSQU'AU 20 JUILLET 2023  
PROCÉDURE D'INSCRIPTION PAGE 4**

ENGAGEMENTS COUPE DE FRANCE FÉMININE 2023/2024 :

**VOUS POUVEZ VOUS ENGAGER JUSQU'AU 15 AOÛT 2023  
PROCÉDURE D'INSCRIPTION PAGE 5**

**CONGÉS ANNUELS**



**LE DISTRICT FERME SES PORTES DU  
17 JUILLET AU 8 AOÛT 2023**

La messagerie sera relevée mais seuls les courriels  
urgents seront traités

**CR CONTRÔLE DES  
MUTATIONS**

**Compte rendu de la  
Commission Régionale  
Contrôle des mutations  
concernant les  
oppositions sur les  
licences  
Disponible page 6**

**CHALLENGE  
DÉPARTEMENTAL DU  
MEILLEUR CLUB DE  
JEUNES**

- Informations sur la mise en place du projet au sein des clubs
  - Clubs éligibles cette saison
- Voir page 8



## PARTENAIRE

### Notre agence

L'Agence de Verrières existe depuis 1960.

Elle a été dirigée par Raymond Audoux dès sa création jusqu'au 31 décembre 1994.

Arrivé en septembre 1990 comme salarié, je suis devenu Agent Général en janvier 1995.

La Compagnie représentée était WINTERTHUR Assurances, Compagnie Suisse de 1960 à 2003, date à laquelle elle a vendu son réseau à MMA

Christel et Tracy m'accompagnent à la gestion.

Nous formons une équipe "familiale" dévouée à nos fidèles clients.



### Notre équipe



#### Jean Michel MINGOT

##### Agent Général

Agent depuis 1995, je suis à votre disposition pour satisfaire vos besoins d'assurances.

Particuliers, professionnels, santé, placements etc...

Assureur partenaire des Fédérations départementales de chasse de la Vienne et de la Charente.

mieux vos garanties.

Agence de proximité, je suis au plus près de mes clients, j'effectue les visites de risques afin d'adapter au

> [Contactez-moi](#)



#### Christel LANGER-BOUHET

##### Collaboratrice d'Agence

Je suis à votre disposition pour tous vos projets, particuliers, professionnels : auto, habitation, santé, placements et protection de la famille

Je gère également la comptabilité.

> [Contactez-moi](#)



#### TRACY COUVRAT

##### Collaboratrice

Je suis à votre écoute pour tous vos projets de particulier et de professionnel

> [Contactez-moi](#)

## Votre tarif en moins de 3 minutes

### Devis Assurance MMA

Comparez et choisissez la formule adaptée à vos besoins.



Auto



Habitation



Santé

[Devis assurances MMA](#)

### Devis Assurance MMA pour les Pros et Entreprises

Obtenez votre tarif personnalisé correspondant à votre activité.



RC Pro



Multirisque



Pro

[Devis assurances Pro](#)



# AVIS AUX CLUBS

## LETTRE DU PRÉSIDENT



LA PASSION DU FOOT,  
LA DYNAMIQUE EN PLUS !



Poitiers, le 07 juillet 2023

Mesdames et Messieurs les Président-e-s, Cher-e-s Collègues,

Le 28 juin, le Préfet de la Vienne a rencontré une délégation du District. Cette audience faisait suite à une demande des clubs lors de l'Assemblée Générale d'été. Notre objectif était d'évoquer certains des sujets d'actualité pour le football amateur, parmi lesquels l'éclairage des terrains de sport et les restrictions d'arrosage.

### Arrosage :

Le Préfet nous a simplement rappelé les règles qui s'appliquaient. Les mesures, dans ce domaine, sont donc rapidement évolutives en fonction de la gravité et du niveau d'alerte. Il a aussi ajouté qu'aucune dérogation n'est possible pour les terrains de sport. Aucun des arguments que nous avons présentés n'a été entendu au motif de la préservation de la ressource en eau pour la population en priorité. Les services de l'Etat transmettront, en temps utile, au District le bulletin de situation hydrologique et sont disponibles pour faire une présentation lors d'une assemblée générale.

Pour votre information complète et suivre la situation, je vous invite à prendre connaissance de la fiche en annexe et à suivre l'évolution de la situation sur le site Propulvia.

### Eclairage :

Le Préfet a souligné qu'en plus de aides du Syndicat départemental d'énergie, les communes pouvaient solliciter une aide au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Vous trouverez toutes les informations sur ce dispositif sur le lien suivant :

<https://www.vienne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-construction-et-logement/Soutien-financier-au-developpement-des-territoires/Les-dotations-de-l-Etat/DETR-Dotation-d-equipement-des-territoires-ruraux>

Tels sont les éléments de conclusion de cet échange qui aura duré une heure que je suis en mesure de vous faire partager.

Je vous souhaite une bonne réception et me tiens à votre disposition pour toute question.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Président-e-s, Cher-e-s Collègues, à l'assurance de mes sentiments cordialement dévoués.

*Tous sportivement*

Le Président du District,

Stéphane BASQ



District de la Vienne de Football – 1, rue François PRAT – 86000 Poitiers  
Tel. : 05 49 61 17 35 – Fax : 05 49 61 66 51 – Site : <http://foot86.fff.fr> – Courriel : [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr)



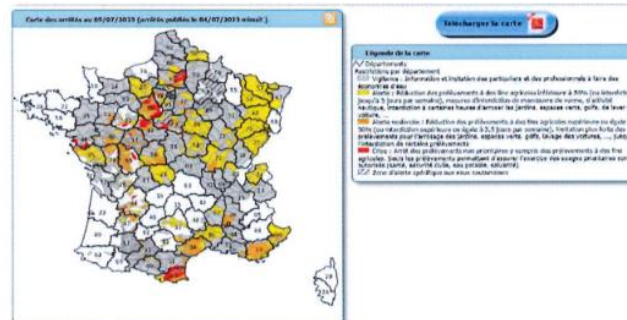
LA PASSION DU FOOT,  
LA DYNAMIQUE EN PLUS !



4 niveaux de gravité :

1. **Vigilance** : inciter les particuliers et les professionnels à économiser l'eau (niveau de sensibilisation, pas de restriction) ;
2. **Alerte** : réduction de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques, restrictions en matière d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage de véhicules et d'irrigation de cultures ;
3. **Alerte renforcée** : réduction de tous les prélèvements en eau et interdiction des activités impactant les milieux aquatiques, restrictions renforcées en matière d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage de véhicules et d'irrigation de cultures ;
4. **Crise** : ce niveau est déclenché pour préserver les usages prioritaires, interdiction des prélèvements en eau pour l'agriculture (totalement ou partiellement), pour de nombreux usages domestiques et pour les espaces publics.

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>



District de la Vienne de Football – 1, rue François PRAT – 86000 Poitiers  
Tel. : 05 49 61 17 35 – Fax : 05 49 61 66 51 – Site : <http://foot86.fff.fr> – Courriel : [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr)



## OUVERTURE DES ENGAGEMENTS

Les engagements Seniors, Jeunes, Féminines sont ouverts sur Footclubs.

Merci de **bien vérifier** vos terrains et **vos desideratas** (jumelage et alternance, horaires, nocturne...)  
A cet effet, vous trouverez une notice explicative en [cliquant ici](#).  
Une notice pour créer une entente dans Footclubs en [cliquant ici](#).

Nous vous remercions de bien noter les dates d'engagements ci-dessous :

Pour les Seniors Masculins :

**Départemental 1, 2, 3 et 4 => fin des engagements le 23/07/23**

**Départemental 5 => fin des engagements le 16/08/23**

Les engagements dans les Coupes départementales se feront ultérieurement.

Pour les Seniors Féminines :

**Départemental 1 et 2 Féminin => fin des engagements le 28/08/23**

**Championnat à 8 Féminin => fin des engagements le 28/08/23 Gestion District du 79**

**Départemental 3 Féminin => fin des engagements le 28/08/23**

**Challenge du Poitou à 11 et à 8 engagement automatique pour toutes les équipes engagées en championnat.**

Pour les jeunes :

**U17/U18 D1, U15 D1 et U13 D1\* => fin des engagements le 31/07/23**

**U17/U18 D2 , U15 D2 et U13 D2 et D3, U11 => fin des engagements le 27/08/23**

**U7 et U9 => fin des engagements le 17/09/23**

**\*U13 D1 : Attention, sous réserve de l'acceptation du dossier en U14 Ligue pour les équipes pré-engagées en U13 D1.**

**Dans le cas où l'engagement d'une équipe en U14 Ligue serait accepté celle-ci perdrait son droit d'engagement en U13 D1.**

Pour les jeunes féminines :

**U11-U13F => fin des engagements le 28/08/23 pour la phase 1**

**U15F à 11 => fin des engagements le 28/08/23 pour la phase 1**

**U16/U18F à 11 => fin des engagements le 28/08/23 pour la phase 1 Gestion District 79**

**U14/U17F à 8 => fin des engagements le 28/08/23 pour la phase 1 Gestion District 79**

Foot Diversifié :

**Futsal => fin des engagements le 30/09/23 pas d'obligation d'avoir un gymnase**

**Foot Loisir – critérium à 8 => fin des engagements le 17/09/23**

En cas de problème consulter le portail d'assistance en cliquant sur le "?" disponible en haut à droite de l'application "Compétitions" ou via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?tag=nouveau-module-competition-1179>

**Attention la fin des engagements pour les équipes de ligue est fixée au lundi 3 juillet.**

**ENGAGEMENTS EN COUPE GAMBARELLA CRÉDIT AGRICOLE 2023/2024**

Vous pouvez vous engager en **COUPE GAMBARELLA CREDIT AGRICOLE** (**fin d'engagement le 20/07/2023**) en suivant la procédure suivante sur Footclubs :

**Compétition déjà pratiquée en 2022/2023, il faut :**

- Aller sur « Footclubs »
- Menu : « Epreuves Championnats et Coupes » puis « Compétitions officielles »
- Cliquez sur « Engagements »
- Dans Centre de Ressources, sélectionner « Fédération Française de Football »
- Cliquer sur la vignette correspondante
- Vérifier le terrain
- Dans Centre de Ressources, sélectionner « Fédération Française de Football »
- Avis club : cliquer sur « Avis non renseigné » : mentionner **Accord** (ou éventuellement **Refus**)
- **Valider**

**Compétition non-pratiquée en 2022/2023, il faut :**

- Aller sur « Footclubs »
- Menu : « Epreuves Championnats et Coupes » puis « Compétitions officielles »
- Cliquez sur « Engagements »
- Avis club : cliquer sur le + de « Nouvel engagement »
- Sélectionner « Fédération Française de Football »
- Cliquer sur la vignette correspondante et sur « Etape suivante » en bas à droite
- Renseigner les informations (code équipe, installation...)
- **Valider**
- Cliquez sur « Saisir des desiderata » ou « Terminer ».
- Avis club : cliquer sur « Avis non renseigné » : mentionner **Accord** (ou éventuellement **Refus**)
- **Valider**

Si problème vous pouvez envoyer un courriel à [pmouthaud@lfna.fff.fr](mailto:pmouthaud@lfna.fff.fr)



## ENGAGEMENTS EN COUPE DE FRANCE FÉMININE 2023/2024

Vous pouvez vous engager en **COUPE DE FRANCE FEMININE** (**fin d'engagement le 15/08/2023**) en suivant la procédure suivante sur Footclubs :

### Compétition déjà pratiquée en 2022/2023, il faut :

- Aller sur « Footclubs »
- Menu : « Epreuves Championnats et Coupes » puis « Compétitions officielles »
- Cliquez sur « Engagements »
- Dans Centre de Ressources, sélectionner « Fédération Française de Football »
- Cliquer sur la vignette correspondante
- Vérifier le terrain
- Dans Centre de Ressources, sélectionner « Fédération Française de Football »
- Avis club : cliquer sur « Avis non renseigné » : mentionner **Accord** (ou éventuellement **Refus**)
- **Valider**

### Compétition non-pratiquée en 2022/2023, il faut :

- Aller sur « Footclubs »
- Menu : « Epreuves Championnats et Coupes » puis « Compétitions officielles »
- Cliquez sur « Engagements »
- Avis club : cliquer sur le + de « Nouvel engagement »
- Sélectionner « Fédération Française de Football »
- Cliquer sur la vignette correspondante et sur « Etape suivante » en bas à droite
- Renseigner les informations (code équipe, installation...)
- **Valider**
- Cliquez sur « Saisir des desiderata » ou « Terminer ».
- Avis club : cliquer sur « Avis non renseigné » : mentionner **Accord** (ou éventuellement **Refus**)
- **Valider**

Si problème vous pouvez envoyer un courriel à [pmouthaud@fna.fff.fr](mailto:pmouthaud@fna.fff.fr)



## LICENCES – COMMISSION RÉGIONALE CONTRÔLE DES MUTATIONS

La C.R. CONTROLE DES MUTATIONS s'est réunie jeudi 22 Juin et a constaté, avec surprise, que 80% des oppositions étaient irrecevables puisque la plupart des clubs n'avaient pas apporté la justification :

- **La preuve d'envoi au licencié lui rappelant son devoir de cotisation, avant le 1<sup>er</sup> Juin**
- **Les reconnaissances de dettes en cas d'opposition sur des dettes ou autres aspects financiers hors cotisation**

### **REGLEMENTATION SUR LE CONTROLE DES MUTATIONS : Extrait de la Circulaire rédigée le 22 mai 2023 par la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine**

#### Titre 1 – LES OPPOSITIONS AUX CHANGEMENTS DE CLUB

##### Point 1 – Périodicité

La période normale de changement de club pour les joueurs est fixée du 1<sup>er</sup> Juin au 15 Juillet inclus.

Sur cette période, les clubs peuvent s'opposer au départ de leurs pratiquants sous un délai de 4 jours à compter de la notification de départ reçue sur FOOTCLUBS et simultanément sur la messagerie ZIMBRA.

A titre d'exemple, si vous recevez une notification de départ d'un joueur le 25 Juin, vous avez jusqu'au 29 Juin inclus pour formuler votre opposition via FOOTCLUBS.

##### Point 2 – La saisie d'une opposition

Uniquement sur FOOTCLUBS dans le menu Licences – Notifications en cliquant sur le triangle rouge à droite de la notification de départ du joueur.

##### Point 3 – Les motifs recevables

###### 1- Sur la forme

L'intitulé doit comprendre un motif précis et une obligation de montant associé au motif de refus

###### 2- Sur le fond

Plusieurs critères retenus :

- Non-paiement de la cotisation 2022-2023 avec une production obligatoire à l'instance régionale d'une copie du courriel ou courrier recommandé avec accusé réception adressé au licencié lui rappelant son devoir de cotisation.

*Cette preuve d'information doit, pour les clubs de la LFNA, être transmise à leurs licenciés **avant le 1<sup>er</sup> Juin 2023 et adressé à la Commission dès la formulation de l'opposition.***

*Par contre, pour les clubs venant de Ligues extérieures, la Commission se chargera de demander ce document à l'issue du premier examen en séance.*

- Non-paiement de la cotisation 2023-2024 sans nécessité de prouver à l'instance régionale le devoir d'information auprès du licencié n'ayant pas réglé cette cotisation.
- Dettes (équipements, frais disciplinaires, droit au changement de club) avec une production obligatoire d'une reconnaissance de dettes signée du club et du licencié concerné ou une copie du règlement intérieur daté et signé des deux parties.
- Raison sportive (départ massif de plusieurs licenciés U6 À U16 d'une même catégorie vers le même club – article 39 des RG de la LFNA voté en AG de Novembre 2018 mais également article 99.3 des RG de la FFF)

Exemple d'oppositions non recevables : « Doit de l'argent » - « N'a pas payé sa cotisation » - « Dettes Buvettes »

##### Point 4 – La tarification

Les frais d'opposition sont gratuits (décision CD LFNA à venir).





## Titre 2 – LES LITIGES HORS PERIODE

### Point 1 – Périodicité

Les demandes de changement de club saisies à partir du 16 Juillet sont considérées comme Hors Période.

La date limite pour changer de club est fixée au 31 Janvier inclus pour tout joueur souhaitant participer à des compétitions de niveau NATIONAL, REGIONAL et Départemental 1.

L'accord du club est alors une obligation pour les licenciés U12 à SENIORS.

### Point 2 – Comment saisir la Commission ?

La Commission examinera les dossiers litigieux sur demande des clubs désirant faire signer un joueur Hors Période.

Cette demande d'examen de dossiers par la Commission devra être motivée par un courrier du joueur et du club l'accueillant en montrant le caractère abusif du blocage. Tous ces documents seront adressés à l'instance régionale par courrier ou courriel ([vwallet@lfna.fff.fr](mailto:vwallet@lfna.fff.fr)).

Ainsi, tant que la Commission n'aura pas en sa possession les pièces justificatives (courrier du joueur et du club justifiant l'élément de blocage), cette dernière n'examinera le dossier sur un Procès-Verbal.

### Point 3 – Comment la Commission traite le dossier ?

#### Deux cas de figures :

#### 1- le joueur n'a pas renouvelé sa licence pour la saison en cours :

La Commission pourra estimer abusif tout blocage (non réponse à la sollicitation de l'accord du club quitté via FOOTCLUBS ou à la sollicitation de la Commission Régionale) ou tous motifs autres que ceux cités à l'article 3.2

#### 2- le joueur possède une licence pour la saison en cours :

La Commission ne pourra donner son accord que si elle estime le caractère exceptionnel du changement de club.

## Titre 3 – article 39 des RG de la LFNA

Conformément à l'article 99.3 des Règlements Généraux de la F.F.F. et à l'exception des cas particuliers prévues dans ces règlements, le changement de club, en période normale ou hors période, de plus de (proposition ramenée à 2 à voter en AG LFNA) joueurs ou joueuses d'un même club ou d'un Groupement de Jeunes et de la même catégorie d'âge de U6 à U16, au bénéfice d'un autre et même club ou d'un autre Groupement de Jeunes est interdit, ceci dans l'intérêt des clubs et la pérennité des équipes.

Il appartiendra au club quitté de solliciter, dans un délai de 4 jours francs à compter du jour de la saisie de la demande de changement de club dans FOOTCLUBS, l'intervention de la Commission Régionale compétente en motivant sa demande et en s'opposant au(x) départ(s) du ou des joueur(s) ou en refusant de délivrer le(s) accord(s) de sortie.

En cas d'opposition(s) jugée(s) recevable(s) par la Commission, le club demandeur verra ses frais d'opposition remboursés.



## CHALLENGE DÉPARTEMENTAL DU MEILLEUR CLUB DE JEUNES

Le District de la Vienne de Football souhaite encourager les clubs à mettre en place un projet structuré, attractif, favorisant le développement des pratiques du football chez les jeunes U6 à U13.

Le projet est construit autour des 4 axes suivants :

- projet Associatif
- projet Sportif
- projet Encadrement et formation
- projet Éducatif

Le challenge départemental du meilleur club de jeunes se rapproche dans son contenu de celui des labels existants (critères et objectifs de structuration). Il a pour but de préparer les clubs afin qu'ils s'orientent vers un label Jeunes FFF ou EFF.

Il récompense les clubs qui se structurent et mettent en place un encadrement adapté quel que soit leur niveau et le projet porté (associatif, compétitif, éducatif, ...).

### Les clubs éligibles

#### Les clubs concernés

Tous les clubs dont l'équipe 1 Senior masculine évolue dans le championnat départemental mis en place par le District de la Vienne de Football.

#### Les clubs non éligibles

- les clubs dont l'équipe 1 senior masculine évolue dans un championnat régional
- les clubs labellisés : Labels Jeunes, EFF
- les clubs non en règle avec leurs obligations en matière d'équipes de jeunes (catégories U15, U17/18)

Toute sanction égale ou supérieure à 6 mois ou 12 matchs pour un encadrant des catégories Jeunes (éducateurs/dirigeants) U7, U9, U11, U13 entraînera l'exclusion du Challenge.

#### Les Groupements de Jeunes et Ententes

Les groupements comprenant des équipes dans chaque catégorie du foot animation (U6 à U13) participent au même titre qu'un club. Les clubs le composant ne participent pas.

L'entente portant sur l'ensemble des catégories de U6 à U13 sera considérée comme un groupement.

### Trois catégories

1<sup>ère</sup> catégorie : les clubs de Départemental 1

2<sup>ème</sup> catégorie : les clubs de Départemental 2 et 3

3<sup>ème</sup> catégorie : les clubs de Départemental 4 et 5

Dans le cas où une catégorie n'atteindrait pas le nombre d'équipes récompensées tel que prévues par le règlement, les places non attribuées dans certaines catégories pourront être ajoutées à la liste des coups de cœur.

### Les critères incontournables

#### Projet Associatif

- Effectif : au 30/11/22, les clubs doivent compter minimum 5 licenciés U7/U9 et 10 licenciés dans les catégories U11 à U13. Pour la départemental 1, il est demandé en plus un licencié par catégorie (U7, U9, U11, U13)
- Participation aux réunions des jeunes (début et fin de saison si prévues)

#### Projet Sportif

- Participation aux réunions techniques de secteur (si organisées)

#### Projet Encadrement et formation

- Au moins un éducateur diplômé en charge du Football Animation (coordination et encadrement)



Projet Éducatif

- Inscription au Programme Éducatif Fédéral

Tout club respectant les critères incontournables pourra concourir à ce Challenge. Des critères cumulables dans chaque axe seront ensuite étudiés pour procéder au classement.

**Liste des clubs pouvant participer au titre de la saison 2022/2023**

Départemental 1 : Chasseneuil St Georges

Départemental 2 et 3 : Gj Antoigné/Ingrandes, Gj Montasèvres, Loudun, Poitiers Cep, Quinçay, Vivonne et Vouillé

Départemental 4 : Dissay



## AVIS AUX ARBITRES

### NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte **à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI**, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

**06.43.06.88.53**

**En cas d'empêchement, à compter du dimanche midi, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant.**

**Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.**

### INFORMATIONS DIVERSES

#### Lancement de l'outil « ressenti » des arbitres

Cet outil, accessible sur le Portail des officiels après chaque rencontre, demandera à chaque arbitre de répondre par « oui » ou « non » à deux questions très simples :

- Avez-vous rencontré des comportements irrespectueux (insultes, contestations véhémentes, etc.) ?
- Avez-vous craint pour votre intégrité physique (agression, menaces, etc.) ?

Le cas échéant il conviendra d'indiquer quelle équipe et quel acteur (joueur, entraîneur, dirigeant ou supporters) est à l'origine du comportement reproché.



# COMITÉ DE DIRECTION

## PV N°9

Réunion du mercredi 28 juin 2023

**Présidence** : M. Stéphane BASQ

**Présents** : Mmes Béatrice MATHIEU et Sylvie TESSERAU,

MM. Jean Michel APERCE - Jacques DANTAN - Bruno DUPUIS - Daniel FRAUDEAU - Jean Michel GUILLET - Eric MAIOROFF - Jean Louis OLIVIER - Jean Paul PEYNET - Christian SAVIGNY

**Assiste** : Mme Adeline URANGA

**Excusés** : MM. Sébastien AUBINEAU - Philippe BARRITAU - Christian DELCEL - Dominique GIRAUD - Patrice HERAULT - Laurent LARBALETTE - Laurent ROHARD, MM. Anthony ALLOUIS (CTD PPF) – Tony RICHARD (CTD DAP)

**Absent** : M. Daniel GUERIN

## CIVILITES

### Félicitations

Le Comité de Direction félicite :

➤ **Les clubs accédant en Régional**

- ✓ Régional 3 : Château Larcher et Verrières
- ✓ Féminines Régional 2 : Stade Poitevin
- ✓ U18 Régional 2 : Poitiers 3 Cités
- ✓ U16 Régional 2 : S.O. Châtelleraut

➤ **Les clubs pour leur accession en division supérieure**

➤ **Les champions Masculins et Féminins**

- ✓ Départemental 1 : Château Larcher
- ✓ Départemental 2 : Montamisé
- ✓ Départemental 3 : Aailles en Châtelleraut
- ✓ Départemental 4 : Buxerolles (3)
- ✓ Départemental 5 : Les Trois Moutiers
- ✓ Départemental 1 Féminines : Stade Poitevin
- ✓ Départemental 2 Féminines : F.C. Gâtinaises
- ✓ Départemental 3 Féminines : Celles Verrines / Echiré St Gelais / Chauray
- ✓ U11/U13 Féminines : Niort St Florent

➤ **Les Lauréats des Coupes et Challenges (Séniors, Jeunes et Féminines)**

- ✓ Challenge U13 Maurice Dansac : S.O. Châtelleraut (2)
- ✓ Challenge U15 à 11 : S.O. Châtelleraut
- ✓ Challenge U17/U18 à 11 : Migné Auxances
- ✓ Coupe du Poitou à 8 : Cerizay
- ✓ Coupe du Poitou à 11 : Stade Poitevin
- ✓ Challenge Marcel Renaudie : St Maurice Gençay (2)
- ✓ Coupe André Tassin : Buxerolles
- ✓ Challenge des Réserves : Fleuré (2)
- ✓ Coupe Jolliet Rousseau : Dissay
- ✓ Coupe Louis David : Château Larcher



➤ **Les lauréats du classement final du Challenge de l’Ethique – saison 2022/2023 :**

Départemental 1 : 1<sup>er</sup> Migné Auxances (2) – 2<sup>ème</sup> Beaumont St Cyr (2) – 3<sup>ème</sup> Oyré Dangé – 4<sup>ème</sup> Château Larcher,

Départemental 2 : 1<sup>er</sup> Montamisé – 2<sup>ème</sup> Brion St Secondin – 3<sup>ème</sup> Loudun – 4<sup>ème</sup> Rouillé

Départemental 3 : 1<sup>er</sup> Montmorillon (3) – 2<sup>ème</sup> Mirebeau – 3<sup>ème</sup> St Savin St Germain (2) – 4<sup>ème</sup> St Benoît (2)

Départemental 4 : 1<sup>er</sup> Montamisé (2) – 2<sup>ème</sup> Latillé – 3<sup>ème</sup> Cernay St Genest (2) – 4<sup>ème</sup> L’Envigne (2)

➤ **Les diplômés des formations 2022/2023 ci-dessous**

B.M.F. : Kivin AL ZIHARI (Poitiers 3 Cités) – Arnaud DECHAUME (Oyré Dangé) – Mathieu RENARD en VAE (Ligugé) – Clément SAURY (Mignaloux)

B.M.F. : Apprentissage : Esteban CHARRE (3 Vallées 86) et Clément SENECHAL (Buxerolles)

B.M.F. CREPS : Yonis ABDI GOULED (Naintré) – Jérémy DUCELIER (Migné-Auxances) – Nino LEMARCHANT (Vouneuil Béruges) – Maxence PIN et Louis TABIRY (Naintré) – Aymerick TRIQUARD (GJ Val de Vonne)

B.M.F. Universitaire : Mohammed BELARBI (Stade Poitevin) – Jocelyn COMMIN (Sèvres-Anxaumont) – Anthonin DUPONT (Vivonne)

B.E.F. : Clifford DELARUE (Buxerolles)

B.E.F. Apprentissage : Dylan LOPES TENREIRO (Montmorillon)

➤ Hakim MAHAOUDI, 2<sup>ème</sup> à l’épreuve d’admissibilité des candidats « Fédéral 4 » en mai 2023,

➤ Khady Lou NIANG (S.O. Châtelleraut) admise au Pôle Espoir Féminin de Mérignac, El Kadir CHAHER, Mohan SELEMANI et Léo VERNET (Stade Poitevin) admis au Pôle Espoir Masculin de Talence

### **Rétablissement**

Le Comité souhaite un bon rétablissement à Eric MAIOROFF et Sébastien THOMAS.

### **Condoléances**

Le Comité de Direction présente ses sincères condoléances :

- A Christophe MARTEAU et sa famille suite au décès accidentel de sa fille Juliette.

## **RETOUR SUR LES MANIFESTATIONS DE FIN DE SAISON**

➤ **Assemblée Générale du District le vendredi 2 juin 2023 à Saint-Martin-La-Pallu**

L’assemblée générale s’est déroulée en présence de Messieurs

- Henri RENAUDEAU, maire de Saint-Martin-La-Pallu et Jackie ROUGER, adjoint aux manifestations, associations et aux sports,
- Patrick GIRARD, Président du C.D.O.S.,
- Sébastien PACREAU, co-président du club de La Pallu



Les 22 clubs absents mentionnés ci-dessous seront amendés, conformément au règlement financier du District 2022 / 2023 :

- 4 absences consécutives aux A.G. : Le Vigeant => 192 €,
- 3 absences consécutives aux A.G. : Valdivienne => 177 €,
- 2 absences consécutives aux A.G. : Champigny, Colombiers, Les Roches La Villedieu, Usseau, Vernon => 98 €,
- 1 absence : Secours Catholique => 27 €
  - Aslonnes, Beuxes, Coussay les Bois, Crotelle, Monts sur Guesnes, Poitiers FC Beaulieu, Pressac, Sanxay, St Christophe, Valence en Poitou Couhé => 49 €,
  - Chasseneuil St Georges, Fleuré, St Maurice Gençay => 60 €,
  - Ozon => 70 €,

Sur les 139 clubs (733 voix) convoqués par le District, 100 clubs (575 voix) étaient présents. 50 pouvoirs donnés, pour 36 d'entre eux à un dirigeant du même club et 14 à un dirigeant d'un autre club.

La principale modification réglementaire concernait les horaires de rencontre seniors masculines à 19h00 et votée à 58,5 %.

D'autre part, suite à la question de M. Claude SECOUET, président de Jaunay Marigny, concernant les possibilités d'arrosage des terrains de football, le président Stéphane BASQ va solliciter un rendez-vous auprès du préfet de la Vienne.

Le Président remercie très chaleureusement la municipalité pour la mise à disposition de la salle des Mirandes.

Tous les points abordés lors de cette assemblée générale seront détaillés dans le Journal Vienne Hebdo spécial compte rendu.

➤ **Finales des Coupes du Poitou Féminines à 11 et à 8 le samedi 3 juin 2023 à Lusignan**

Les finales des Coupes du Poitou Féminines à 11 et à 8, organisées par le Pôle 79/86, se sont déroulées le samedi 3 juin 2023 au complexe sportif de Lusignan.

Le District remercie :

- ✓ Les membres du club de Lusignan pour leur accueil,
- ✓ La municipalité de Lusignan pour la mise à disposition des installations,
- ✓ Les arbitres qui ont officié sur ces finales.

➤ **Finales des Challenges Jeunes le samedi 3 juin 2023 au complexe sportif de Civaux**

Les finales des Challenges U13 Dansac, U15 et U17/U18 à 11, se sont déroulées le samedi 3 juin 2023 au complexe sportif de Civaux. La Commission des Jeunes regrette l'arrivée tardive d'une équipe peu préoccupée par cette finale.

Le District remercie :

- ✓ Les membres du club de Civaux pour l'organisation de cette journée et leur accueil,
- ✓ La mairie de Civaux pour le prêt des installations,
- ✓ La bonne participation des arbitres qui ont officié sur ces finales,



➤ **Finales des Coupes Seniors le samedi 10 juin 2023 à Civray**

Les finales des Challenges Marcel Renaudie et des Réserves, des Coupes André Tassin, Jolliet Rousseau et Louis David se sont déroulées le samedi 10 juin 2023 au complexe sportif Beauséjour de Civray. Le public était au rendez-vous de cette belle journée sportive et festive avec 1 066 entrées payantes. Le Comité de Direction salue la réussite de ces finales.

Le District remercie :

- ✓ Les membres du club de Civray pour leur forte participation et implication,
- ✓ La municipalité de Civray pour la mise à disposition et la préparation des installations,
- ✓ Les arbitres qui ont officié sur les différentes rencontres.

Cette journée a bénéficié d'excellentes structures, notamment la qualité des terrains.

Suite aux échanges lors du Comité, les membres se prononcent pour le maintien des 5 finales le même jour avec une possibilité de matchs le matin.

➤ **La Journée Nationale des Débutants le samedi 17 juin 2023 au complexe sportif de Nieuil l'Espoir**

718 licenciés présents issus de 44 clubs/groupements ont participé à cette journée :

- 217 joueurs(ses) U6/U7,
- 445 joueurs(ses) U8/U9,
- 56 jeunes filles, qui ont participé à des plateaux exclusivement féminins.

Le District remercie :

- ✓ Les membres du club de Nieuil l'Espoir pour leur parfaite organisation,
- ✓ La municipalité de Nieuil l'Espoir pour la mise à disposition des installations,

Cette journée a également bénéficié d'excellentes structures, notamment la qualité des terrains.

➤ **Opération Caritati'foot le samedi 24 juin 2023**

Les participants aux différents moments forts de cette journée caritative étaient satisfaits : les olympiades, le tournoi U11, le match de gala l'après-midi opposant les Black Stars à une sélection de la Vienne coachée par Olivier FELDEN et la soirée de gala au Futuroscope.

Suite au montant récolté lors de cette journée, le District de la Vienne de Football a effectué un don à deux associations de :

- ✓ 6 000 € pour « Un Hôpital pour les enfants »,
- ✓ 4 000 € pour les Ateliers Cord'âges

Les chèques leur seront remis prochainement dans leurs locaux respectifs.

Cet évènement a été un véritable succès. Le Président se félicite de l'organisation de CARITATI'FOOT dont l'objectif était d'œuvrer en faveur d'associations caritatives car le District de Football Amateur et ses clubs portent des valeurs de solidarité, de tolérance et d'engagement pour le bien commun.

Un grand merci à toutes les équipes, aux bénévoles, aux salarié(e)s de l'instance, aux partenaires publics et privés.

L'investissement de chacun a été essentiel pour la réussite de cette journée festive. Une soirée inoubliable qui restera dans les annales.





## INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

### ➤ Réunion pour l'élaboration du calendrier des compétitions

Une réunion organisée par le président du District avec les présidents des commissions de championnats seniors et jeunes, Futsal, Arbitrage, Statut de l'Arbitrage et en présence d'Adeline URANGA, directrice administrative - Coralie RENETEAU, en charge des compétitions, Béatrice MATHIEU, secrétaire générale et Tony RICHARD, CTD DAP, se tiendra la semaine prochaine. L'objectif est de planifier toutes les actions du District en corrélation avec le calendrier des compétitions seniors, jeunes et Féminines.

### ➤ Validation des poules de Départemental 1, Départemental 2 et Départemental 3

Jean-Louis OLIVIER, membre de la commission sportive, soumet pour approbation des membres du Comité la composition des poules de Départemental 1 et Départemental 2 (poule de 12 équipes) et de la Départemental 3 (poules de 10 équipes).

Les membres du Comité approuvent la composition des poules

### ➤ Contrat d'apprentissage

Le Président propose aux membres du Comité de procéder au recrutement de deux personnes en contrat d'apprentissage.

Les membres du Comité émettent un avis favorable.

### ➤ Proposition de subvention exceptionnelle pour la classe à horaire aménagée de Jules Verne à Buxerolles

Le Président propose aux membres du Comité d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à la classe à horaire aménagée de Jules VERNE à Buxerolles dont les clubs de Poitiers ASAC, le Stade Poitevin et Buxerolles sont supports.

Cette subvention sera versée directement à l'établissement scolaire.

### ➤ Actions prévues pour la dernière saison du mandat 2020/2024

Pour la dernière saison du mandat 2020/2024, le Président et les membres du Comité de Direction retiennent les actions :

- ✓ Le développement du Futsal,
- ✓ La Journée de l'Arbitrage,
- ✓ La formation aux gestes de premiers secours (PSC1),
- ✓ La prévention sur les addictions lors de manifestations Jeunes.

## INFORMATIONS de la SECRETAIRE GENERALE

### ➤ Retour sur l'Assemblée Générale de la Ligue du Football Amateur

Béatrice MATHIEU, qui représentait le Président du District aux assemblées de la Ligue du Football Amateur et de la Fédération, effectue un compte rendu des thématiques abordées à l'AG de la LFA :

- ✓ Le Président de la Fédération par intérim, Philippe DIALLO, a apporté des précisions suite à l'article paru dans « So foot »,



- ✓ Les membres de la LFA sont intervenus sur le Sport Adapté/Handisport – l'Arbitrage – l'Emploi et

la Formation – les aides aux territoires – les acteurs du vivre ensemble – la protection des licenciés – la lutte contre les discriminations – l'accompagnement des clubs – les formations aux nouvelles pratiques (Foot en marchant – Golf Foot – Futnet – Fit foot) – les aides aux clubs – le Futnet avec un objectif pour 2025 de 100 clubs et 1 000 licenciés – le développement du Futsal sur tout le territoire – les subventions A.N.S. – les évènements 2022/2023 **et les perspectives 2023/2024** :

- maintien du dispositif FAFA,
- le FAFA transport ouvert à d'autres véhicules,
- le financement de mini buts (prise en charge 50% FFF – 30% Ligue/District et 20% Club),
- le renouvellement des bons NIKE,
- la création d'une licence santé (dossier en cours),
- la mobilisation des territoires et des clubs en vue des JOP 2024,

La date des prochaines Assemblées (LFA et Fédérale) est prévue le vendredi 7 et samedi 8 juin 2024 dans le District des Landes à Capbreton (Ligue de Nouvelle-Aquitaine).

### ➤ Retour sur l'Assemblée Fédérale

Parmi les points abordés lors de l'Assemblée Fédérale :

- ✓ L'élection de deux nouveaux membres au sein du COMEX : Claude DELFORGE et Alexandre GOUGNARD,
- ✓ L'élection d'un membre du Comité Exécutif au poste de Président de la FFF => Philippe DIALLO avec 91,26 % des voix,
- ✓ L'adoption du budget prévisionnel, avec un déficit de 4,7 millions d'Euros à 75,42 %,
- ✓ La modification des Statuts de la FFF en lien avec la réforme de la gouvernance à plus de 74 %
- ✓ La modification des textes fédéraux ci-dessous ont été adoptés par les membres de l'Assemblée :
  - La création d'une Ligue Professionnelle Féminine de Football,
  - La réintégration du National 3 et la composition des commissions,
  - L'information des licenciés de l'existence de garanties relatives à l'accompagnement

juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques,

- Les indemnités de formation dans le cadre des centres de formation féminins,
- Les catégories d'âge avec la possibilité pour les jeunes nés en 2018 ou 2019 dès l'âge de

5 ans d'être licencié(e) U6 et U6F,

- Le retrait de licence ou le refus de délivrance d'une licence,
- Les restrictions applicables aux changements de club des U16F et U17F,
- La dispense du cachet mutation pour le joueur, qui à l'issue de son cursus de formation au

sein du CERFA F.C., rejoint un club situé en métropole en vue de poursuivre ses études,

- La règle des 50 kms pour le siège du club par rapport au domicile du candidat à une

formation initiale en Arbitrage,

- La licence club fédéral,
- Le règlement du Championnat National 3,
- Le règlement de la phase d'accession interrégionale Futsal,
- Le règlement des Championnats Nationaux de Jeunes,
- Le règlement de la phase d'accession en Championnat National Féminin U19



➤ **Retour sur les Assemblées Générales de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine**

✓ Assemblée Générale des 16 et 17 juin 2023 en dématérialisé

Sur les 1 195 clubs convoqués pour 6 261 voix, 920 clubs votants (soit 76,99 %) pour 5 069 voix (soit 80,96 %).

Pour les deux propositions de modification de l'article 13.8 des Statuts de la LFNA concernant le maintien de la possibilité de rémunérer le Président de Ligue et d'autres membres du Comité de Direction (dans la limite de 2), les clubs n'ont pas souhaité supprimer le principe statutaire. En effet les 2/3 des voix n'ont pas été atteints (53,04 % et 58,46 %).

Le maintien des rémunérations étant acté, les clubs sont convoqués à une seconde Assemblée Générale de la LFNA les 23 et 24 juin 2023 pour s'exprimer sur le montant de la rémunération.

Les 16 propositions de modifications des règlements généraux de la LFNA ont été adoptés par les clubs.

✓ Assemblée Générale des 23 et 24 juin 2023 en dématérialisé

Sur les 1 195 clubs convoqués pour 6 261 voix, 872 clubs votants (soit 73 %) pour 4 838 voix (soit 77 %).

Les clubs ont largement voté pour le plafonnement de l'indemnisation du Président de la Ligue et d'autres membres du Comité de Direction (dans la limite de 2) à 65,4 % et 60,47 %.

Le seuil des 2/3 des voix (66,67%) n'a pas été atteint afin d'inscrire ce cadrage dans les statuts.

Le Président de la Ligue a écrit à tous les clubs les informant de :

- son renoncement à la partie de rémunération à la charge de la Ligue,
- proposer aux membres de la Ligue de supprimer toute indemnisation à la charge de la Ligue au profit des élus,
- recruter un Directeur Général ainsi que tout autre salarié nécessaire à la bonne structuration de l'institution.

➤ **Démission de membres du Comité de Direction**

Karine GAVOIS et Maryse MOREAU ont transmis leur démission du Comité de Direction.

➤ **Vie des clubs**

Le club de Sanxay demande sa mise en sommeil

➤ **Labels Fédéraux et Seniors**

Le District a proposé à la Section Labellisation de la Ligue :

- Label Jeunes FFF CA Excellence : GJ Vallée Vienne et Moulière Chauvigny,
  - Label Jeunes FFF CA Espoir : ASM, Buxerolles, Jaunay Marigny, Migné Auxances, Neuville,
  - Label Jeunes FFF CA Féminines Or : SO Châtelleraut,
  - Label Jeunes FFF CA Féminines Bronze : ASM, Jaunay Marigny,
  - Label Seniors LFNA Espoir : Antran, ASM, Fleuré, Neuville, Nouaillé, Stade Poitevin, St Léger de Montbrillais,
- Les clubs de Jaunay Marigny et Mignaloux Beauvoir ont le niveau « Espoir » identique à la saison dernière et des encouragements sont adressés au club du S.O. Châtelleraut.



➤ **Trophées du District – Promotion 2023**

Suite à un oubli sur les PV n° 6 du lundi 15 mai 2023 et n° 8 du vendredi 2 juin 2023, le Comité a attribué 4 trophées du District « Dirigeants » à Monique et Pierre BELLIARD (SO Châtelleraut) – Jean-Christophe MAITRE (Naintré) et Jean-François MEUNIER (Availles en Châtelleraut).

➤ **Remise des Labels Fédéraux Crédit Agricole**

La soirée de remise des Labels Fédéraux Crédit Agricole aura lieu le vendredi 29 septembre 2023 au siège du Crédit Agricole.

➤ **Droit d'engagement**

Le président propose aux membres du Comité un droit d'engagement de 23,50 € pour la compétition U18 Féminines qui sera gérée par le District.

## INFORMATIONS DES COMMISSIONS

➤ **Commission de District d'Arbitrage**

- Le président de la CDA propose au Comité le renouvellement de la CDA ci-dessous :

Président : Bruno DUPUIS

Membres : Albert BOUCHET, Ludovic BRUNETEAU, Hugo CHAMOLEY, Gaël CHARON, Alexandre DEMASSIEUX, David PLAINCHAMP, Patrick JALLADEAU, Jean-Louis RIDEAU, Patrick RIVIERE, Représentant le Comité de Direction : Jean Michel GUILLET

Educateur désigné par la Commission Technique : Christian SAVIGNY (suppléant Jacques DANTAN), Membre n'ayant jamais pratiqué l'arbitrage : Jean-Michel APERCE, Ainsi que les chargés de mission.

- La CDA réfléchit à des modifications pour le règlement intérieur :
  - ✓ La mise en place d'amende pour indisponibilité tardive (après publication des désignations),
  - ✓ Les arbitres de D1 parrain de jeunes talents,
  - ✓ la nécessité d'effectuer les tests physiques de Départemental 1 pour tout arbitre de Régional 3 remis à la disposition de la CDA afin d'officier en D1, sinon il arbitrera en Départemental 2,
  - ✓ le classement en D4 pour les arbitres assistants 2 ayant échoué au test physique.
- Une réunion des présidents de CDA et CDPA s'est déroulée à Puymoyen le samedi 24 juin 2023. Un

état des lieux, par thématique, dans toutes les CDA a été effectué.

## ACTIVITES REALISEES

Mardi 23 et mercredi 24 mai 2023

➤ **Certification UC3 – UC4 des stagiaires BMF CREPS**

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean-Claude BARRAULT, Jean-Paul BLOT, Patrick ECALLE, Emmanuel POUmeroULIE et Tony RICHARD (CTD DAP).

Mercredi 31 mai 2023

➤ **Rattrapage Certification UC3 – UC4 des stagiaires BMF CREPS**

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean-Claude BARRAULT, Jean-Paul BLOT, Patrick ECALLE, Emmanuel POUmeroULIE et Tony RICHARD (CTD DAP).

Samedi 3 juin 2023➤ **Réunion annuelle des clubs féminins à Lusignan**

Participation de 42 personnes de 30 clubs : Emilie AMIOT, Karine GARAUULT et Jessica VAUDOIS (Ste Eanne), David AUDEBERT, Kévin GUITON et Cyril JAMONEAU (Lusignan), Mickaël BAUDRY et Daniel LHOMEDET (Vrère), Pascal BELLIVIER (Celles Verrines), Jean-Paul BLOT (Stade Poitevin FC), Julien BODIN (Bressuire), Sandrine BOURCIER et Cécile PROVOST (La Chapelle Bâton), Sandrine BOURDIN et Yves PEROCHON (St Romans), Alain BRENET (FC Gâtinaises), Frédéric BRUNET et Didier CHARBONNEAU (ASM), Hasan CARTILLI et Abdelaziz MASROUR (Poitiers 3 Cités), Alexandre DEL CAMPO (Venise Verte), Jean-Michel DESMIER (Cherveux), Didier FERJOUX et Vincent LEPROUST (Jaunay Marigny), Thierry GRELLIER (Bessines ASPTT), Amandine GRISARD et Nicolas LARGEAUD (FC Boutonnais), Jean-Charles HUBERT (Fontaine le Comte), Laurent HUGOT (Ligugé), Claire LASMIER (Loudun), Jean-Baptiste LENOBLE (Chamois Niortais), Jérémie MAILLOCHEAU et Méliane PERCEBOIS (Smarves Iteuil), Cindy MARSAULT (Gâti Foot), Chiara MORTENDI (Niort St Florent), Maryse MOREAU (Nieuil l'Espoir), Arthur POINCET (Cerizay), Ludivine RIVAULT (Avenir 79), Claire SARRAZIN (Thénezay Peyratte Ferrière), Franck SERVOUZE (Montmorillon), Sylvain SOUCHET (Le Tallud), Marie TEXIER (Availles en Châtellerault),

Encadrement : Didier DANIEL et Laurent LARBALETTE (District 86), Jean-Yves MASSE et Sandra MONTIGNE (District 79)

Mercredi 14 juin 2023➤ **Certification finale des stagiaires BMF CREPS**

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean-Claude BARRAULT, Jean-Paul BLOT, Patrick ECALLE, Emmanuel POUMEROULIE et Tony RICHARD (CTD DAP).

Lundi 19 au vendredi 23 juin 2023➤ **Journées Olympique et Paralympique 2023**

Ces journées s'adressaient au public scolaire et au grand public sur certaines dates et à certains horaires. Les ateliers « football » ont été animés par les dirigeants/éducateurs/arbitres de clubs ou de commissions de District.

- Lundi 19 juin à Civray (journée annulée pour raison météorologique),
- Mardi 20 juin à l'Isle Jourdain (journée annulée pour raison météorologique), Neuville (journée maintenue) et à Vivonne (activités extérieures annulées pour raison météorologique),
- Jeudi 22 juin à Châtellerault (journée annulée pour raison météorologique), Loudun et Poitiers,
- Vendredi 23 juin sur le parvis de l'Arena Futuroscope.

Le District remercie les clubs supports ainsi que les encadrants qui sont intervenus lors de ces journées.

**Prochain Comité sur convocation**

Le Président

La Secrétaire Générale

Stéphane BASQ

Béatrice MATHIEU



# COMMISSION DE L'ÉTHIQUE ET LA PREVENTION

Réunion du mercredi 5 juillet 2023

**Présidents** : MM. CANTET Dominique et COLIN Daniel.

**Présents** : Mmes BARAUDON Ginette, LAGRANGE Marie-Hélène.  
MM. ARTUS Dominique, FRAUDEAU Daniel, GALLAIS Raymond, NICOLAS Jean-Marie, PETONNET Bernard.

**Assiste en début de réunion** : Mme URANGA Adeline, directrice administrative.

**Excusés** : MM. GIRAUD Dominique, VERGNAUD Yves.

## Bilan et perspectives

La Commission de l'Éthique s'est réunie une dernière fois, pour échanger sur la saison écoulée. La réunion s'est tenue en dehors des murs du District, se voulant à la fois studieuse puis festive.

L'ordre du jour était unique, puisqu'il s'agissait de faire un bilan, et de tracer des perspectives. Nos actions de prévention s'inscrivent dans un contexte délicat, en termes d'incivilités sur les terrains de football : une recrudescence d'actes contraires aux valeurs du sport est constatée dans l'ensemble des Districts et des Ligues. La récente AG de la LFNA vient de confirmer pour 2023/2024 l'aggravation du barème disciplinaire applicable également dans les Districts.

Chacun des membres est invité à s'exprimer sur ses ressentis, et sur la perception que nous avons de nos actions, de toute nature.

La Commission est unanime à reconnaître que les actions conduites n'ont pas eu les effets escomptés, peut-être par naïveté face aux défis à relever, peut-être aussi par un manque d'enthousiasme qu'est censé porter cette thématique du RESPECT.

Les dossiers disciplinaires sont trop nombreux et le District enregistre des chiffres record de sanctions. Pour autant, la dimension préventive est trop peu mise en avant, alors qu'elle est destinée à sensibiliser tous les acteurs. Elle passe par une communication régulière, par la formation des éducateurs, mais aussi par les formateurs eux-mêmes, en partage de nos travaux. Elle passe également par une sensibilisation des Présidents de clubs, des dirigeants et des capitaines d'équipes et par une attitude moins portée sur l'esprit de compétition.

En externe, il apparaît que le bénévolat ne fait plus recette. Les Présidents sont souvent seuls et doivent faire face à un turn-over important, diluant ainsi les compétences acquises.

La Commission s'est dit persuadée de la pertinence de ses actions, notamment des messages à lire par les capitaines, et à étendre aux catégories U15 et U17 dès le début de la saison prochaine. Comme elle l'a fait précédemment, elle demeure disponible pour la préparation des messages, la communication étant assurée par le District.

Elle ne croit pas utile d'ajouter des actions aux actions. Il faut mettre à profit celles en cours. Elle rappelle qu'elle est disponible pour les clubs qui souhaitent concrétiser des actions, mise en place de chartes, sensibilisation auprès des écoles de football, à l'initiative des clubs et avec l'appui de l'équipe technique du District.

## Remise des récompenses

La Commission de l'Éthique sera présente à la cérémonie des récompenses qui se tiendra à Aslonnes le 7 juillet. Elle sera l'occasion de montrer qu'il est tout à fait possible d'être à la fois des compétiteurs et des gens respectueux, les clubs récompensés étant les exemples à montrer.



## Questions diverses

La Commission constate que le terme d'«Ethique» est insuffisamment perçu par l'ensemble de la communauté footballistique. Il parle certainement trop peu pour être audible par tous.

Aussi, dans un souci de cohérence par rapport à nos travaux sur le «RESPECT» depuis quelques années, mais aussi pour être en cohérence avec la communication de l'UEFA lors de la retransmission de matchs avec comme slogan le RESPECT, les membres présents proposent que la commission de l'Ethique devienne «Commission du Respect» avec une répercussion sur l'appellation de nos challenges. Elle transmet ce vœu au Comité de Direction pour validation.

### **Prochaine réunion : à déterminer**

Les secrétaires,  
CANTET Dominique  
ARTUS Dominique



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

Réunion du Bureau du vendredi 26 mai 2023  
Procès-verbal n° 4

Président : M. Bruno DUPUIS

Présents : MM. Ludovic BRUNETEAU, Patrick JALLADEAU, David PLAINCHAMP

Excusé : M. Jean-Louis RIDEAU

\*\*\*\*\*

## AUDITIONS

### De M. xxx – arbitre D4

Attendu que M. xxx est accompagné de M. xxx dirigeant de son club.

Bruno DUPUIS Président de la CDA rappelle les raisons pour lesquelles il est auditionné ce jour.

Attendu que M. xxx confirme qu'il a omis de retranscrire sur la FMI des sanctions administratives attribuées à des joueurs lors d'une rencontre de D4.

Attendu que M. DUPUIS Bruno lui signifie qu'il a déjà eu l'écho de tels oublis au cours de cette saison et des saisons précédentes, et que l'intéressé est récidiviste.

Attendu qu'il n'a pas respecté certains de ses devoirs administratifs.

Attendu que les désignations pour les phases finales des coupes départementales ont déjà été réalisées.

**Le bureau de la CDA prononce une mesure administrative (art. 39 du statut de l'arbitrage) à l'encontre de M. xxx pour :**

- Non-respect des obligations administratives découlant de sa fonction d'arbitre

**Le bureau de la CDA prend la décision de la non-désignation de six (6) rencontres (dont deux avec sursis) à compter du 27 août 2023.**

### De M. xxx – arbitre D4

Bruno DUPUIS Président de la CDA rappelle les raisons pour lesquelles il est auditionné ce jour.

Attendu que M. xxx reconnaît ce jour avoir pris des nouvelles par sms auprès du président du club concerné par la blessure d'une de ses joueuses, sur une rencontre qu'il dirigeait.

Attendu que M. xxx s'engage à transmettre une copie des messages envoyés au Président de la CDA.

**Le bureau de la CDA ne prononce aucune sanction administrative à l'encontre de M. xxx.**



**De M. xxx – arbitre R2**

L'intéressé ayant envoyé un mail le vendredi 26 mai à 18h37 s'excusant de ne pas pouvoir être présent à l'audition, le bureau de la CDA regrette une excuse aussi tardive et envisage de le reconvoquer à une date ultérieure.

**De M. xxx – arbitre D4**

Attendu que M. xxx est accompagné de M. xxx dirigeant de son club.

Bruno DUPUIS Président de la CDA rappelle les raisons pour lesquelles il est auditionné ce jour.

Attendu que M. xxx nous raconte sa version des faits qui sont survenus en fin de rencontre d'un match de Départemental 4.

Attendu les rapports du club adverse, précisant un arbitrage cohérent tout au long de la rencontre et ne signalant aucun fait répréhensible de l'intéressé envers le dirigeant local.

**Le bureau de la CDA ne prononce aucune sanction administrative à l'encontre de M. xxx.**

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

**Le Président,  
Bruno DUPUIS**

**Le Secrétaire de séance,  
Ludovic BRUNETEAU**



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

## Réunion du Bureau du mardi 20 juin 2023 Procès-verbal n° 5

- Président : M. DUPUIS Bruno
- Présents : MM. BRUNETEAU Ludovic, CHARON Gaël, PLAINCHAMP David
- Excusé : M. RIDEAU Jean-Louis
- Assiste : M. GUIN Maxence (réfèrent administratif)

\*\*\*\*\*

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

La réunion de fin de saison des arbitres de fin de saison aura lieu le **vendredi 30 juin 2023** à la Faculté des Sciences du Sport de Poitiers - Amphithéâtre PAGANEL - Bâtiment C6 - 8 allée Jean Monnet 86000 POITIERS.

Il est possible de s'inscrire via le questionnaire en ligne (cf. mail envoyé le 12 juin).

L'accueil se fera à partir de 19h00 pour un **début de la réunion à 19h30.**

Ordre du jour provisoire :

- Intervention du Président de la CDA
- Bilan de la saison écoulée (désignations, observations, Evalbox, formation...)
- Intervention de la Commission Médicale
- Intervention de la CDPA
- Perspectives 2023-2024
- Intervention de l'UNAF
- Questions Diverses

Un verre de l'amitié clôturera la réunion (mais il sera pris dans les locaux du District de la Vienne).

Les arbitres ayant des questions particulières doivent les adresser par mail avant le lundi 26 juin prochain.

## AFFECTATIONS

Un tableau d'aide à la décision, reprenant les évaluations terrain (observations), théoriques (evalbox) et comportementales (code de bonne conduite) est présenté au bureau pour validation des affectations à l'issue de cette saison 2022-2023.

Conformément au règlement intérieur et pour rappel, il est retenu par la CDA que la note finale pour établir le classement de fin de saison sera décomposée comme telle :

- Coefficient 8 sur les notes d'observation terrain.
- Coefficient 2 sur le test théorique (premier examen – 30% / second examen – 70%).
- Coefficient 2 sur le code de bonne conduite.

Les affectations seront publiées sur le site internet du District avant le 30 juin 2023.



## BILAN DE LA SAISON 2022-2023

### Code de Bonne Conduite

Jean-Louis RIDEAU et Gaël CHARON ont présenté le code de bonne conduite définitif de cette saison 2022-2023.

Un **principe de confiance** était jusqu'à présent adopté sur les motifs d'indisponibilités tardives : Les motifs jugés recevables (raisons professionnelles, familiales par exemple) ne donnaient pas lieu à un malus.

Les motifs jugés irrecevables (oubli de saisie d'indisponibilité par exemple) donnaient quant à eux lieu à un malus.

### **Constats de cette saison 2022-2023**

- **80% des indisponibilités tardives** (après désignations) **ne sont pas justifiées + recrudescence** des indisponibilités tardives.
- **Principe d'équité non respecté** entre les arbitres jouant la carte de l'honnêteté et les autres...
- Un arbitre qui dirige seulement 16 rencontres dans la saison (pour couvrir son club) **a moins de risques de se voir attribuer un malus** qu'un arbitre qui en dirige 40 ou +, ce qui peut poser un souci d'équité. L'idée n'est surtout pas de valoriser le nombre de rencontres dirigés puisque tous les officiels n'ont pas les mêmes disponibilités et contraintes, mais **seulement de compenser le fait qu'en dirigeant plus de rencontres, un arbitre s'expose forcément plus à un malus** (oubli de rapport, d'indisponibilité...)

### **À partir de la saison prochaine, des modifications seront apportées.**

- Indisponibilité tardive recevable dûment justifiée (délai de 8 jours pour adresser un justificatif) : **RAS**
- Indisponibilité tardive recevable mais sans justificatif ou irrecevable : **MALUS**
- Inclusion d'un bonus nombre de désignations progressif (à déterminer)

### Désignations

Le bilan est positif malgré des difficultés d'effectif en D1 (blessure, arrêt, rétrogradations en cours de saison suite aux tests physiques).

Suite à la recrudescence d'indisponibilités tardives – non justifiées, une proposition de modification du règlement intérieur sera présentée au prochain comité de direction pour validation.

### Observations

192 observations – 158 observations seniors et 34 observations jeunes (+21% par rapport à la saison dernière) ont été réalisées cette saison.

### Formation

Une participation en hausse est constatée sur les écoles d'arbitrage (30 présents en moyenne).

5 arbitres ont participé aux 4 écoles d'arbitrage.

## RÈGLEMENT INTERIEUR

La disposition suivante sera proposée pour validation au prochain Comité de Direction :

- « Tout arbitre qui est remis à la disposition de la CDA par la CRA pour manquement à son test physique sera désigné en D2. Si l'arbitre réussit son test physique D1 en cours de saison, il sera nommé D1.

### Prochaine réunion à déterminer au District de la Vienne de Football

**Le Président,  
Bruno DUPUIS**

**Le Secrétaire de séance,  
Ludovic BRUNETEAU**